

Séance extraordinaire du Conseil de Ville
du 20 décembre 2004 à 18.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2004

1. Communications
2. Appel
3. Budget communal 2005
4. Message relatif à une modification partielle du Règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de Delémont
5. Demande de crédit de fr. 170'000.- pour les travaux liés à la 1^{ère} étape du PGEE
6. Réponse à la question écrite 2.10/04 - "Contribution aux parents pour l'école privée", PS, M. Nicolas Beutler
7. Réponse à la question écrite 2.11/04 - "Que coûte le FRED ?", PCSI, M. Philippe Comte
8. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme la Présidente ouvre la séance, salue les membres présents et adresse ses félicitations aux nouveaux élus au Conseil de Ville ainsi qu'aux membres réélus. Elle félicite également M. Gilles Froidevaux pour son élection à la mairie de Delémont et lui souhaite plein succès et satisfaction dans l'exercice de son nouveau mandat. Finalement, elle félicite les membres du Conseil communal réélus et M. Francis Girardin qui rejoindra l'Exécutif dès janvier 2005.

2. **APPEL**

49 membres sont présents.

Mme Françoise **Doriot**, présidente, M. Francesco **Prudente**, 1^{er} vice-président, M. Giuseppe **Natale**, M. Michel **Hirtzlin**, Mme Sylvianne **Mertenat**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, José **Bernal**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Philippe **Comte**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jaekel**, Romain **Godinat**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Marco **Lorenzini**, Pascal **Mertenat**, Jean-Louis **Monney**, Odile **Montavon**, Elvire **Mosimann**, Yvonne **Plumez**, Jean-René **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Michel **Rion**, Jean-François **Rossel**, Raphaël **Scarciglia**, Romain **Seuret**, Anne **Seydoux**, Christian **Silvant**, Andrée **Stadelmann**, Philippe **Staubli**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre Ackermann est remplacé par Mme Francine **Chollet**

M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**

M. Pierluigi Fedele est remplacé par Mme Dominique **Tolotti**

Mme Béatrice Müller est remplacée par M. Philippe **Monnet**

M. François Rime est remplacé par M. Christian **Frésard**

M. Alain Vollmer est remplacé par M. Michel **Thentz**

Sont excusés

M. Georges Pélégry

M. Alain Steger

3. BUDGET COMMUNAL 2005

Mme la Présidente rappelle que toute modification doit être proposée par écrit et déposée auprès du Bureau. De plus, elle donne lecture d'un courrier du Département cantonal des affaires sociales et de la police, adressé au Conseil communal avec copie à la présidence du Conseil de Ville. Dans cette lettre, M. le Ministre Hêche demande de faire état de ses recommandations dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière directe et indirecte et de l'adaptation de la quotité d'impôt. M. le Ministre Hêche invite les autorités delémontaines à réduire la quotité communale à 1.95 dès le 1^{er} janvier 2005, de sorte que les citoyens ne subissent aucune augmentation des charges fiscales.

M. le Maire rappelle le souhait du Conseil communal de présenter le budget 2005 en décembre déjà, en raison de la péréquation financière entrant en vigueur en janvier 2005 et de la votation cantonale portant sur l'abaissement de la fiscalité. Le Conseil communal, ayant pris l'engagement de répercuter à la baisse au plan communal la hausse se produisant au plan cantonal, estime nécessaire que les autorités en place assument leurs décisions et n'en transfèrent pas la responsabilité aux nouveaux élus. M. le Maire relève également qu'en raison du nouveau mode de calcul des impositions, les informations en provenance du fisc cantonal sont désormais disponibles en novembre déjà. Toutefois, les autorités décideront l'année prochaine si elles souhaitent continuer à présenter le budget en fin d'année.

Mme Françoise Collarin, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, commente le budget qui présente un déficit de 2.337 millions de francs malgré les recherches d'économies entreprises par le Conseil communal, en collaboration avec les services communaux. De l'avis de Mme Collarin, bien que cette situation soit similaire dans les autres communes jurassiennes, la Municipalité ne peut se satisfaire de cette situation. L'équilibre ne pourrait être atteint que grâce à la reprise économique, l'augmentation de la population et d'éventuelles réductions de prestations.

Quant au dossier du budget, Mme Collarin souligne qu'il contient le document supplémentaire demandé par M. Michel Hirtzlin dans son interpellation "Spéculer sur l'avenir ou tirer les leçons du passé". Mme Collarin rappelle également la correction à apporter à la rubrique 1704.315.90 "Station de carburant" en page 38, dont la charge de fr. 27'000.- figurera dans l'exercice 2006 seulement.

Mme Collarin relève que les diminutions de revenus proviennent de la mauvaise conjoncture, de la répercussion de la baisse d'impôt et de la nouvelle péréquation entre le canton et les communes acceptée en septembre dernier. Mme Collarin souligne le respect de la baisse des impôts et de la quotité communale, considérant la hausse de la quotité cantonale, dont l'incidence sur le budget 2005 est considérable.

Pour 2005, en raison de l'état des finances, Mme Collarin informe que les salaires seront indexés au taux de 2 % seulement, alors que l'indice de référence prévoit une compensation de 2.9 %, ce qui représente une économie de fr. 200'000.-. De plus, le Conseil communal n'a pas tenu compte de la motion 5.06/04 - "Boucle urbaine - étendue des prestations durant l'ouverture des magasins le samedi", dont le coût s'élève à fr. 42'000.-, étant d'avis que le Conseil de Ville doit choisir entre économies réalisables et élargissement des prestations. Mme Collarin relève qu'en plus de ces mesures, vu l'importance du déficit, une réduction linéaire de 5 % a été appliquée sur différentes rubriques, ce qui représente une somme de fr. 212'000.-.

Quant aux charges, Mme Collarin relève l'augmentation de la masse salariale due à la création de plusieurs postes à l'UAPE. La différence avec le budget 2004, soit fr. 331'450.-, sera prise à la répartition des charges. Les intérêts de la dette de 4.2 millions de francs, comprenant les intérêts des Services industriels et la déduction des intérêts actifs, représentent une augmentation de 0.3 % par rapport au budget 2004. Quant au Service du feu, du fait qu'il n'est toujours pas équilibré, Mme Collarin est d'avis que des mesures doivent être prises au niveau cantonal. Elle relève la participation de la Municipalité, selon la nouvelle péréquation financière, aux charges non maîtrisées, comme l'enseignement dont le montant imputé à la ville atteint 10.4 millions de francs, ce qui équivaut à 13.1 % des charges. De plus, en cas d'acceptation de la mesure d'économie proposée par le Gouvernement, une diminution supplémentaire des coûts de fr. 350'000.- pourrait être enregistrée. Quant à l'Aide sociale, la participation de la ville s'élève à 1.6 million de francs, en augmentation de fr. 150'000.- par rapport au budget 2004.

S'agissant des revenus, Mme Collarin met en évidence une diminution de 4.2 millions de francs. Elle relève la diminution de 9.5 millions de francs provoquée par les effets de la péréquation et le transfert des charges de la santé au Canton. De plus, les revenus provenant des impôts ont, eux aussi, subi des baisses.

Mme Collarin relève que la planification financière 2005-2009 tient compte de données connues à ce jour et qu'elle doit être régulièrement adaptée en raison de la situation économique difficile à estimer. A fin 2005, le Conseil communal sera à même de présenter un tableau plus affiné.

Mme Collarin souligne les investissements minimaux (4 millions de francs), d'une part en raison du grand déficit du budget de fonctionnement, d'autre part étant donné que les grands projets de la législature sont achevés. Le Conseil communal souhaite ainsi laisser la liberté aux nouvelles autorités d'élaborer le programme de législature.

En dernier lieu, Mme Collarin met en évidence la nouvelle quotité d'impôt fixée pour 2005 à 1.95 et la taxe des chiens s'élevant à fr. 80.-. Finalement, elle invite le Législatif à accepter le budget 2005.

M. Gérard Wicht, PCSI, salue la position du Conseil communal s'agissant de la maîtrise des coûts et l'encourage à poursuivre sur cette voie. M. Wicht est d'avis que les déficits accumulés et la situation économique limiteront les investissements à 4 millions de francs par année. A ce sujet, il indique que son groupe accordera une attention particulière au respect de cette limite et refusera tout investissement supplémentaire, notamment le projet des Services industriels, pour lequel, par exemple, un bâtiment de la Communance pourrait être acquis. M. Wicht relève la réduction linéaire de 5 % appliquée sur certaines dépenses du compte de fonctionnement. Il remercie le personnel communal pour le report de 0.9 % de l'indexation des salaires et met en évidence que les postes des responsables de la protection civile et de l'AVS, dont les titulaires prendront leur retraite en 2005, ne seront repourvus qu'après analyse des tâches et prestations. D'autre part, le groupe PCSI accepte le report de la mise en application de la boucle urbaine le samedi, estimant la mesure adéquate. M. Wicht relève que le budget 2005, bien qu'il ne soit pas équilibré, est le résultat de compromis et d'efforts consentis tant par le Conseil communal que par l'ensemble des fonctionnaires communaux. Le groupe PCSI refusera toute augmentation de charge.

Finalement, M. Wicht indique que son groupe acceptera le budget mais qu'il s'opposera à toute hausse de la quotité d'impôt, respectant ainsi l'acceptation de la population delémontaine de la baisse fiscale lors des votations de mai 2004.

M. Jean-François Rossel, PS, relève la difficulté d'élaborer le budget, en raison de la conjoncture économique et des nouvelles conditions à prendre en considération, comme la nouvelle péréquation financière ou la baisse des impôts votée par le peuple en mai 2004, entre autres. M. Rossel rapporte que le groupe PS acceptera l'entrée en matière et qu'il confirmera sa position s'agissant de l'application de la boucle urbaine le samedi.

En outre, M. Rossel est d'avis que certaines améliorations ou adaptations pourraient être apportées. Toutefois, étant encore imprécises à ce jour, elles seront formulées par des propositions du groupe socialiste en 2005 ou durant la prochaine législature. De plus, comprenant la position du Conseil communal dans le cadre des investissements pour 2005, le groupe PS se réserve la liberté de statuer sur le programme de législature. M. Rossel indique en dernier lieu que son groupe acceptera le budget.

M. Michel Rion, PDC-JDC, remercie le Conseil communal pour l'élaboration du budget 2005 dont l'examen est facilité par les tableaux comparatifs. M. Rion relève la constante aggravation de la situation financière de la ville, le déficit prévisible de 2.137 millions de francs et l'augmentation annuelle de la dette dont les intérêts s'élèvent à plus de 4 millions de francs. Dans ces circonstances, le groupe PDC-JDC estime que le renchérissement des salaires aurait dû se limiter à 1 % maximum ou être attribué sous forme de prime unique, comme appliquée par le Canton, étant d'avis qu'en période difficile, chacun doit participer au redressement financier de la commune par des efforts supplémentaires. De l'avis de M. Rion, les mesures d'économie doivent se poursuivre et les priorités pour la prochaine législature doivent être mieux définies. Cependant, le groupe PDC-JDC acceptera l'entrée en matière.

M. Max Goetschmann, CS•POP, rapporte que son groupe acceptera l'entrée en matière. Il relève également la diminution d'impôt votée, laquelle, de toute évidence, provoque une diminution des rentrées. M. Goetschmann s'étonne de la position du groupe PDC-JDC s'agissant de l'indexation des salaires, estimant qu'aussi bien les fonctionnaires communaux que les citoyens doivent faire des efforts pour améliorer la situation financière de la ville.

M. Anselme Voirol, id, est d'avis que certaines voies n'ont pas été suffisamment étudiées en vue de l'amélioration des finances communales, au niveau du ramassage des ordures et du papier ou de l'estimation des habitations qui pourrait être faite par un architecte seulement, par exemple. M. Voirol souligne également que les installations électriques, contrôlées désormais par des organismes privés, n'ont pas provoqué de baisse dans les charges. Finalement, M. Voirol relève que, selon la planification financière, la dette de la ville atteindra 10 millions de francs en 2009, charge en augmentation de fr. 450'000.- par année. M. Voirol indique que son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Hubert Crevoisier, PLR, met en évidence, à l'aide d'un graphique, la charge salariale en constante augmentation (4 à 5 % chaque année) et la compare aux recettes communales. Il s'étonne de l'indexation des salaires, représentant la somme de fr. 400'000.-, en cette période de mauvaise conjoncture et revient sur la pratique du Canton ayant distribué une prime unique à ses fonctionnaires. Il souligne également qu'en moyenne, les augmentations de salaires se sont limitées à 1 % et que certains secteurs, comme l'industrie des machines, ont renoncé à toute hausse des salaires.

Mme Françoise Collarin indique que les chiffres mentionnés dans la planification financière se basent sur la situation de l'année 2005. Ils démontrent le montant que la dette atteindrait si les comptes de fonctionnement et les investissements ne subissaient aucune modification de 2005 à 2009. Quant aux estimations d'habitations, Mme Collarin, n'ayant pas connaissance des faits, se renseignera.

M. le Maire rappelle que la compétence en matière d'indexation des salaires incombe au Conseil communal, comme le stipule l'art. 54 du règlement de service du personnel communal. Les membres du Législatif ont toutefois la compétence de proposer une réduction de la masse salariale ou de créer des postes supplémentaires. S'agissant de la présentation graphique de l'évolution de la masse salariale, M. le Maire relève qu'elle tient compte de toutes les créations de postes, acceptées par le Législatif, qui n'ont fait l'objet d'aucun référendum. M. le Maire rappelle également l'acceptation des comptes et des budgets par le Législatif.

S'agissant de l'indexation proprement dite, M. le Maire indique que les salaires de la fonction publique communale n'ont pas été revalorisés depuis 15 ans et que le Conseil communal a toujours répondu par la négative au personnel communal en raison des finances. Cependant, M. le Maire indique que le Conseil communal a toujours respecté l'indexation des salaires lorsque l'indice atteint 2 %. En dessous de ce taux, aucune indexation n'est possible. Le Conseil communal estime inopportun de ne pas accorder l'indexation de 2 %, alors que les fonctionnaires ont accepté une indexation partielle. Il relève que la dernière indexation remonte à 2001, alors que la Confédération, de son côté, a accordé une indexation de 1 % en 2004, ce que la Ville n'a pas pratiqué.

Mme la Présidente passe à la discussion sur le fond, l'entrée en matière n'étant pas combattue.

Compte administratif

Mme Régine Ramseier, PS, revient sur le projet de skate-park dont la date de réalisation est indéterminée. Elle souhaite savoir si le CDJ, qui collabore au projet depuis plus d'une année, a connaissance de ce fait et si le projet sera proposé durant la prochaine législature.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département culture, jeunesse et sports, confirme la décision du Conseil communal de geler le projet, qui sera communiquée au groupe de travail début 2005. Mme Cattin indique que le coût de ce projet se monte à fr. 650'000.- environ en raison de la nécessité d'acheter un terrain. De plus, une enquête lancée auprès des Delémontains âgés de 12 à 18 ans a révélé que seule une vingtaine de jeunes seraient très intéressés au projet. Dans ces circonstances,

le Conseil communal a mis la priorité sur d'autres projets dont un plus grand nombre de citoyens pourraient profiter. Mme Cattin indique qu'en période plus favorable, le projet pourra toujours être repris.

Comptes de fonctionnement

Chapitre 1 - Autorités, administration générale

0113.365.01 - Crédit du Conseil delémontain des jeunes

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, relève le crédit du CDJ s'élevant à fr. 17'800.-, subissant une diminution de fr. 1'200.- par rapport au budget 2004. Mme Wüthrich demande de maintenir la somme de fr. 19'000.- en faveur du CDJ pour lui permettre de réaliser les travaux prévus, bien que les charges 2003 aient atteint environ fr. 15'000.- seulement.

0115.301.01 - Personnel administratif

M. Hubert Crevoisier, PLR, intervient au sujet de l'ensemble des postes relatifs aux salaires du personnel administratif inscrits dans les différents chapitres du budget, dont il a été abondamment question dans l'entrée en matière. A ce sujet, M. Crevoisier soumet une alternative à l'indexation des salaires (engendrant une dépense de fr. 400'000.-) qui consiste en l'attribution d'une prime unique égale pour chaque fonctionnaire pour un montant total de fr. 100'000.-. Il relève que ce système est favorable aux bas salaires.

0140.314.02 - Entretien Place de la Gare

M. Giuseppe Natale, CS•POP, souhaite une explication concernant ce poste qui ne contient aucune charge au budget 2005 mais un montant de fr. 16'500.- au budget 2004 et fr. 13'900.- dans les comptes 2003.

M. le Maire, revenant sur la proposition de M. Crevoisier, propose aux membres du Conseil de Ville de suivre la proposition du Conseil communal et d'indexer les salaires au taux de 2 %. Au même titre, il revient sur la réflexion en cours sur le fonctionnement du Conseil communal au sujet de laquelle une majorité des partis politiques ont révélé leur préférence, dans la consultation en cours de dépouillement, pour un fonctionnement du maire à 50 % et des conseillers communaux à 30 %. Le coût supplémentaire de cette mesure, estimé à fr. 90'000.-, n'est pas inclus dans le budget 2005 étant donné qu'aucune décision n'a été prise pour l'instant. Toutefois, si le scénario est accepté et mis en application en cours d'année, il provoquera un dépassement de rubrique.

Mme Patricia Cattin indique que la réduction du crédit du CDJ relève de l'économie supplémentaire de 5 % appliquée sur certains postes et souligne que les autres rubriques de son département ont déjà été réduites. De plus, les dépenses 2004 de ce poste se situent même en dessous des charges budgétées en 2005.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, indique, dans le cadre de l'entretien de la Place de la Gare, qu'une somme de fr. 17'000.- a été intégrée dans le poste 0140.314.01.

Chapitre 2 - Travaux publics, urbanisme, transport

0220.318.01 - Transports publics

M. Marc Voelke, PLR, demande d'augmenter cette rubrique à fr. 910'000.- afin d'inclure les fr. 42'000.- nécessaires à l'extension de la boucle urbaine le samedi, souhaitant que le Conseil communal et les cosignataires de la motion 5.06/04 confirment leur décision en estimant que le domaine des transports publics ne doit pas faire l'objet d'économies. En effet, des transports publics performants et écologiques conduiront à une stabilisation, voire une diminution, du trafic en ville, une baisse des problèmes de parcage et une meilleure mobilité urbaine entre le Centre gare, la Vieille Ville et le Centre Maltière. M. Voelke est d'avis que cette mesure contribuera à la bonne image de Delémont en dehors du canton.

M. Voelke demande, en cas de refus de cette augmentation, ce qu'il adviendrait de la motion échéant à fin mars 2005.

M. David Asséo, CS•POP, s'étonne lui aussi de la décision du Conseil communal de débattre à nouveau de la mise en application de la boucle urbaine le samedi, d'autant que les discussions de septembre dernier impliquaient de facto la mise en application de l'extension en même temps que les changements d'horaires, le 12 décembre dernier. D'autre part, la réalisation de la motion avant le délai maximum de six mois n'aurait pas été en contradiction avec le règlement du Conseil de Ville. Finalement, M. Asséo présente une brochure, valable une année, éditée par le Canton en collaboration avec les entreprises de transports dont les TUD, dans laquelle l'horaire du samedi a été retiré en dernière minute. M. Asséo met en évidence que l'acceptation de la boucle urbaine le samedi nécessitera la modification des horaires affichés et l'information à la population. De plus, il rappelle que le Conseil de Ville, s'agissant de l'extension de la boucle urbaine, avait clairement signifié sa décision lors de la séance du 27 septembre 2004 et que les charges supplémentaires étaient à ce moment connues. De ce fait, M. Asséo indique que son groupe soutiendra l'augmentation de la rubrique concernée demandée par M. Voelke.

Mme Renée Sorg convient que la charge relevant de l'acceptation de la motion aurait dû être intégrée dans le budget 2005, comme annoncé lors de la séance de septembre 2004. Cependant, le Conseil communal en a décidé autrement et il invite le Conseil de Ville à se prononcer une seconde fois sur ce sujet. Quant aux horaires, qui devraient être modifiés, Mme Sorg indique que l'extension de la boucle urbaine serait communiquée par la radio, le D'lem info, éventuellement par un tout ménage.

M. le Maire estime légitime de la part du Conseil communal de demander le renouvellement d'une décision du Conseil de Ville, faisant preuve de rigueur lors de l'établissement des budgets. M. le Maire souligne qu'une autorité ayant pris une décision a la possibilité de l'annuler. Dans ce cas, l'intervenant peut déposer une autre motion.

Chapitre 5 - Instruction, formation, culture, sports

0590.365.02 - Contribution aux parents pour les écoles privées

M. Nicolas Beutler, PS, demande l'annulation de ce compte au budget 2005, pour des raisons économiques. En effet, aucune base légale ne contraint la Ville à verser cette contribution qui concerne, pour l'année scolaire 2003/2004, 28 élèves.

0590.365.22 - Fanfare des Cheminots

M. Max Goetschmann, CS•POP, indique que la Fanfare des Cheminots a stoppé son activité régulière et publique, ce qui sera confirmé par écrit. Poursuivant ses activités dans un cadre privé, cette fanfare renonce à sa subvention de fr. 5'000.-.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, propose d'ajouter dans cette rubrique un don de fr. 5'000.- à Nez Rouge, regrettant la suppression de la subvention fédérale en faveur de cette association. Selon M. Natale, Nez Rouge agit dans un but préventif et reverse le surplus des dons à des œuvres humanitaires. De plus, il relève qu'il s'agit d'une opération blanche pour le budget, vu la proposition de suppression de la subvention à la Fanfare des Cheminots.

M. Anselme Voirol, id, informe que la contribution aux parents d'élèves en écoles privées couvre le matériel scolaire qui, de toute manière, est mis à disposition des élèves des autres écoles. Il demande donc le maintien de cette rubrique.

Mme Françoise Collarin indique que les enfants fréquentent des écoles privées en raison de leurs difficultés à suivre les cours des écoles publiques. La contribution, versée depuis très longtemps, agit comme un soutien mineur, dont le coût influence le budget dans une moindre mesure.

Mme Patricia Cattin prend note de la décision de la Fanfare des Cheminots et la remercie pour toutes les prestations offertes à la Municipalité. Quant au don en faveur de Nez Rouge, Mme Cattin indique que le Conseil communal statuera sur cette demande au cours de la suspension de séance qui sera vraisemblablement demandée.

Chapitre 6 - Aide sociale et santé publique

0666.318.01 - Intégration des étrangers

Mme Odile Montavon, CS•POP, met en évidence la diminution de la subvention attribuée aux associations favorisant l'intégration des étrangers, qui passe de fr. 40'000.- à fr. 20'000.-. Mme Montavon s'en étonne du fait que la demande ne semble pas diminuer, notamment auprès du Canton et de la Confédération. De plus, la diminution des prestations en faveur des étrangers engendre une baisse des subventions de la Confédération, ce qui porte le solde de la rubrique à fr. 15'000.-, identique à celui du budget 2004. Mme Montavon propose donc de maintenir la somme de fr. 40'000.- et de corriger les subventions.

0668.331.01 - Hôpital régional Delémont, amortissement

M. Anselme Voirol, id, rapporte que la reprise des dettes de l'ancien syndicat des communes de l'Hôpital régional de Delémont est souvent abordée au sein de la Commission de gestion et de vérification des comptes, laquelle regrette le manque de continuité dans l'amortissement de ce compte. M. Voirol souligne également l'avis de la fiduciaire, incitant à amortir dès 2005 la somme de fr. 250'000.- minimum. Il demande donc d'augmenter ce poste à fr. 250'000.-.

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, indique que la baisse de la rubrique "Intégration des étrangers" est due à la baisse des demandes. Différents cours ont été proposés et il semble que seul le cours de français soit prisé.

Mme Françoise Collarin souligne une divergence d'opinion entre la Municipalité et la fiduciaire, s'agissant de l'amortissement de la dette de l'Hôpital. Une entente a été trouvée, en ce sens que la somme de fr. 200'000.- sera toujours amortie si les moyens sont disponibles.

Chapitre 11 - Enlèvement des ordures et décharge

1100.318.01 - Ramassage verre, papier, fer, ...

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, souhaite connaître les raisons pour lesquelles les charges de ce poste passent de fr. 100'000.- pour 2004 à fr. 150'000.- pour 2005.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, indique que le budget est élaboré en fonction des prix du jour pratiqués pour le verre et le papier. La fluctuation de ces prix provoque des différences entre le budget et les comptes.

M. Meury indique à M. Voirol, qui estimait que des économies pouvaient encore être trouvées dans le ramassage des ordures, qu'il s'agit d'un service autofinancé par la taxe au sac. L'enlèvement combiné des ordures et du papier une fois par semaine aurait tout au plus diminué la taxe mais en aucun cas généré d'économie. L'introduction de la taxe a diminué le volume des ordures mais augmenté le volume des déchets recyclables. Le nombre de ramassages ne peut donc pas être diminué.

Chapitre 16 - Service de l'électricité

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, répondant à M. Voirol, confirme que le contrôle des installations électriques n'est plus de la compétence de la Municipalité en raison de la modification de la loi fédérale en la matière. Un montant de fr. 95'000.- a donc été intégré au budget 2005. Quant à l'effectif de ce service, M. Froidevaux relève que le taux d'occupation de l'un des 10 collaborateurs, bénéficiant d'une rente invalidité de 50 % depuis plusieurs années, n'a jamais conduit à l'engagement d'une autre personne. De plus, après le départ en retraite de ce collaborateur, le poste pourrait être supprimé.

1608 - Marketing

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, souhaite des explications au sujet des postes inclus dans ce chapitre.

M. Gilles Froidevaux indique qu'il s'agit de l'adhésion de la ville à la société Youtility SA. Les positions 1608.319.60, 319.61 et 380.60 concernent respectivement la participation de la ville à cette société, la baisse des rentrées de recettes des Services industriels pour les 10 plus grandes entreprises et une provision alimentée durant 5 ans permettant de financer les baisses de tarif. M. Froidevaux indique que la rubrique 1608.430.60 correspond à une recette supplémentaire générée par les grandes quantités d'électricité achetées par les Services industriels.

Mme la Présidente propose une suspension de séance afin de récapituler les propositions, ce qui est accepté.

Décisions sur les propositions

0113.365.01 - Crédit du Conseil delémontain des jeunes

Mme Patricia Cattin propose aux membres du Conseil de Ville de maintenir la somme de fr. 17'800.- inscrite au budget.

DECISION : la proposition de Mme Valérie Wüthrich, demandant l'augmentation de la position 0113.365.01 - Crédit du Conseil delémontain des jeunes, à fr. 19'000.-, est rejetée par 25 voix contre 23.

0115.301.01 - Personnel administratif

M. le Maire invite les membres du Conseil de Ville à maintenir cette rubrique telle que présentée.

DECISION : la proposition de M. Hubert Crevoisier, demandant de limiter la compensation du renchérissement au montant global de 100'000.-, ramenant ainsi le déficit budgétaire à 2,164 millions, et de répartir cette somme en primes égales pour chacun des salariés, est rejetée par 30 voix contre 16.

0220.318.01 - Transports publics

DECISION : la proposition de MM. Marc Voelke et David Asséo, demandant que la rubrique 0220.318.01 - Transports publics, soit portée de fr. 860'000.- à fr. 910'000.- afin d'inclure les fr. 42'000.- nécessaires à l'extension de la boucle urbaine le samedi, est acceptée par 37 voix contre 9.

0590.365.02 - Contribution aux parents pour les écoles privées

M. Nicolas Beutler, PS, souhaite connaître la date à laquelle les contributions sont versées.

Mme Françoise Collarin indique que le versement est effectué en juin.

M. Nicolas Beutler retire sa proposition. Il reviendra éventuellement sur ce sujet durant la prochaine législature.

0590.365.22 - Contribution à la Fanfare des Cheminots

Mme Patricia Cattin est d'avis que le vote sur cette proposition n'est pas nécessaire étant donné que la subvention sera automatiquement supprimée à la réception de la confirmation écrite. Quant au versement de fr. 5'000.- à Nez Rouge, Mme Cattin indique que le Conseil communal accepte cette proposition, tout en précisant qu'il s'agit d'un don exceptionnel permettant à l'association de présenter une demande auprès d'autres communes. Pour 2006, Nez Rouge sera prié, tout comme les autres sociétés locales, de présenter ses comptes.

DECISION : la proposition de M. Giuseppe Natale, demandant le versement de la somme de fr. 5'000.- à Nez Rouge sous la rubrique 0590.365.22, est acceptée par 43 voix contre 0.

0666.318.01 - Intégration des étrangers

M. Josy Simon invite les membres du Conseil de Ville à maintenir les sommes inscrites au budget.

DECISION : la proposition de Mme Odile Montavon, demandant d'augmenter les comptes 0666.318.01 - Intégration des étrangers, à fr. 40'000.-, 0666.460.01 - Subventions fédérales, à fr. 20'000.- et 0666.461.01 - Subventions cantonales, à fr. 5'000.-, est rejetée par 25 voix contre 23.

0668.331.01 - Hôpital régional Delémont, amortissement

Mme Françoise Collarin invite les membres du Conseil de Ville à accepter la proposition du Conseil communal.

DECISION : la proposition de M. Anselme Voirol, demandant d'augmenter le montant de la rubrique 0668.331.01 - Hôpital régional Delémont, amortissement, à fr. 250'000.-, est rejetée par 40 voix contre 8.

M. le Maire, revenant sur les dépenses liées au fonctionnement du Conseil communal, indique qu'aucun montant supplémentaire n'est inscrit au budget étant donné qu'aucune décision n'a été prise à ce jour. Toutefois, le Conseil communal se réserve la possibilité d'annoncer, en temps voulu, un éventuel dépassement de rubrique.

Récapitulatif des comptes de fonctionnement364 - Sociétés d'économie mixte

Mme Sarah Erard Jaekel, PS, relève la diminution de charges passant de 7,2 millions de francs à fr. 4'600.- au budget 2005. Elle souhaite savoir qui sont ces sociétés et à quoi est due cette diminution.

Mme Françoise Collarin indique que cette diminution résulte de la péréquation financière et que la rubrique en question représente les charges hospitalières.

Mme Sarah Erard Jaekel suggère d'intituler cette position "Charges hospitalières" qui lui semble plus clair.

Mme Françoise Collarin étudiera cette proposition. En dernier lieu, elle recommande l'acceptation du budget avec les modifications apportées.

DECISION FINALE : le budget communal 2005, tenant compte des modifications votées, présentant un nouveau déficit de 2,379 millions de francs, est accepté par 46 voix contre 1.

4. **MESSAGE RELATIF À UNE MODIFICATION PARTIELLE DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SIS) DE DELÉMONT**

M. le Maire indique que le Service des communes, après examen du règlement révisé à fin 2002, a relevé quelques inexactitudes et souhaité une modification dudit règlement. Il souligne que ces erreurs, notamment l'acceptation du budget du SIS par le Conseil communal, qui est en fait du ressort du Conseil de Ville, n'ont pas porté préjudice au fonctionnement du Corps des sapeurs-pompiers des localités concernées. M. le Maire prie de ce fait les membres du Législatif d'accepter cette modification.

DECISION : la modification partielle du Règlement concernant le service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) de Delémont est acceptée par 46 voix contre 0.

5. **DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 170'000.- POUR LES TRAVAUX LIÉS À LA 1^{ÈRE} ÉTAPE DU PGEE**

M. Rémy Meury indique que le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est obligatoire et qu'il vise à déterminer un plan d'évacuation des eaux claires et usées, les possibilités d'évacuation et l'état des canalisations, la planification de l'entretien des installations et des canalisations, le maintien de l'intégrité des cours d'eau, les moyens financiers nécessaires pour la réalisation de ces opérations et l'état des bâtiments générateurs d'eaux usées. Le coût de ces travaux est devisé à fr. 480'000.- et sera subventionné à raison des deux tiers par la Confédération et le Canton. Au préalable, la 1^{ère} étape du PGEE doit être réalisée, c'est-à-dire les travaux de curage des canalisations et le passage TV. Le coût des travaux est estimé à fr. 170'000.- et ne fait l'objet d'aucune subvention. M. Meury met en évidence que la rubrique du SEDE, bien qu'autofinancée, ne contient pas de fonds et que l'augmentation de l'émolument STEP votée en novembre dernier permettra le remboursement du crédit. M. Meury souligne que seules trois entreprises jurassiennes sont aptes à réaliser les travaux de curage et le passage TV et qu'elles devront œuvrer pour toutes les communes des districts de Delémont et de Porrentruy. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal souhaite attribuer les travaux au mois de janvier 2005 déjà et ainsi débiter les travaux au plus vite. De plus, les subventions fédérale et cantonale ne seront octroyées qu'une fois les travaux débutés.

M. Meury souligne que les travaux à réaliser à Delémont sont moins importants que ceux d'autres communes étant donné que la ville dispose d'un cadastre des canalisations en cours de numérisation par le SIT.

DECISION : la demande de crédit de fr. 170'000.- pour les travaux liés à la 1^{ère} étape du PGEE est acceptée par 47 voix contre 0.

6. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/04 - "CONTRIBUTION AUX PARENTS POUR L'ÉCOLE PRIVÉE", PS, M. NICOLAS BEUTLER**

M. Nicolas Beutler, PS, est satisfait.

7. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/04 - "QUE COÛTE LE FRED ?", PCSI, M. PHILIPPE COMTE**

M. Philippe Comte, PCSI, est partiellement satisfait.

8. **DIVERS**

Mme Régine Ramseier, PS, adresse, au nom de son parti, ses remerciements à M. le Maire pour son engagement et son temps consacré à son mandat politique. Elle lui souhaite plein succès dans son avenir professionnel et privé.

M. Michel Thentz, PS, en cette dernière séance de l'année, prononce un bref discours humoristique, en prolongement de la Revue delémontaine, et remet à M. le Maire "le Gentil du meilleur Maire" des 11 dernières années.

Discours de Mme la Présidente

Il est d'usage de faire un bilan avant d'entrer dans une année nouvelle. Si vous êtes comme moi, c'est toujours triste de terminer quelque chose, il y a toujours un petit quart d'heure où on peut se dire : ai-je bien fait ? Qu'en pensent-ils ? J'aurais dû faire autrement... et puis ai-je pris les bonnes décisions ? Ai-je assez écouté ? Ai-je été assez attentive ? Vient ensuite le positif de cette belle année. J'ai fait de belles rencontres, j'ai reçu beaucoup d'invitations, j'ai participé à de nombreuses manifestations tant culturelles, économiques que sportives. J'ai eu des contacts exceptionnels, notamment avec les habitants de notre ville.

Merci à mon parti et à vous tous de m'avoir permis de vivre une année aussi riche, au service de la Commune. Pour exercer ce mandat, j'ai eu un appui précieux et apprécié.

Notamment du bureau du Conseil de Ville, que je remercie pour son étroite collaboration et son soutien. Mais il va sans dire que nous n'avancerions pas beaucoup sans l'aide avisée du Secrétariat communal et plus spécialement de Mme Edith Cuttat Gyger, qui est d'une efficacité remarquable. Un rendez-vous d'une heure par mois à l'Hôtel de Ville et tous vos problèmes sont résolus. On ressort avec tout le déroulement du Conseil de Ville en tête et sur le papier. Merci Edith pour ton travail et l'appui que tu m'as apporté. Je voudrais aussi ajouter un merci particulier à Mme Maggay qui travaille dans l'ombre - elle est toujours au coin là-bas - qui nous fait d'excellents procès-verbaux du Conseil de Ville et je vous assure que ce n'est pas si simple. Vous avez pu vous en rendre compte, il n'y a pratiquement pas eu de modifications de procès-verbal durant l'année 2004. Merci Mesdames pour votre travail et je voudrais que vous les applaudissiez. Je vous remercie.

Enfin, il me revient l'honneur de me faire le porte-parole du Conseil de Ville pour remercier notre maire, M. Pierre-Alain Gentil. Entré au Conseil de Ville en janvier 1981, il y a siégé jusqu'en décembre 1983. Le premier janvier 1989, il est entré au Conseil communal, d'abord aux Affaires sociales pour ensuite reprendre le département de l'Urbanisme. Son efficacité reconnue par les siens et par toute la population delémontaine, il accède, après élection, à la Mairie, le 1^{er} janvier 1994. Voici donc plus de 10 ans qu'il a mis toute son énergie au service des habitants de la ville de Delémont. Son entregent, son sens du devoir, sa capacité d'écoute, son sens de l'organisation, ont fait de notre maire, le maire de tous. Merci M. le Maire ! Ce soir, toutes les conseillères et tous les conseillers de ville vous disent un chaleureux merci au nom de toute la population que nous représentons. Je passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, il est normal que je m'exprime pour finir par là où je me suis exprimé pour commencer puisque, vous avez bien voulu le rappeler, Mme la Présidente, j'ai aussi été conseiller de ville quelque temps.

Mesdames et Messieurs, c'est le moment de prendre congé, je le fais avec une certaine émotion et j'aimerais vous adresser mes très sincères remerciements pour la collaboration de toutes ces années. Seize ans de Conseil communal, ça représente 650 séances du Conseil communal et 150 séances du Conseil de Ville. Alors ça a été beaucoup pour moi, et peut-être aussi beaucoup pour vous... donc je pense que le moment est venu de tirer ma révérence. Le privilège de l'Exécutif, c'est de s'exprimer en dernier, j'en ai souvent usé, je ne vais pas en abuser aujourd'hui. J'aimerais vous dire que j'ai le sentiment, au bout de ces 11 années de mairie, d'avoir rétabli un climat de confiance entre le Conseil communal et le Conseil de Ville, qui me semblait moins évident au début de ma période à la mairie. Malgré des éléments incontestables qui ne rendent pas notre travail facile, les problèmes sont devenus de plus en plus complexes. Il est en effet très rare de pouvoir les régler au sein d'un seul département. Il est de plus en plus rare de pouvoir les traiter dans une seule législature. Cela nécessite un appareillage financier, juridique, informatique, extrêmement important et je vous remercie beaucoup d'avoir compris que le Conseil communal devait lui aussi apprendre à gérer cette complexité.

Naturellement les campagnes électorales sont toujours instructives, surtout lorsque vous n'y participez pas. Et je me rappelle avoir eu comme slogan lorsque je me suis présenté à la mairie deux mots, ou deux expressions : "La solidarité et la transparence de la gestion" et mon prédécesseur, M. Jacques Stadelmann, m'avait fait remarquer aimablement après mon élection qu'il n'avait pas vraiment le sentiment d'avoir manqué ni de solidarité, ni de transparence. Alors en entendant tous les appels au changement, à la modernité, au dynamisme, je ne vous cache pas que je me réjouis de lire, par le biais des médias, vos prochaines séances et je trouve qu'il est bon de savoir tourner la page.

J'aimerais une dernière fois profiter de cette tribune pour vous donner une information liée à certains commentaires que j'ai lus aujourd'hui à propos du résultat des élections. Plusieurs médias ont souligné, outre les résultats, la nécessité pour les localités de dépasser l'esprit de clocher et de collaborer. Alors j'aimerais dire que grâce à mes collègues du Conseil communal, nous avons, ces dernières, années entamé des processus de collaboration nombreux et avec des succès incontestables. Nous avons réuni plusieurs communes pour partager l'informatique, nous avons lancé le chantier de l'agglomération, vous aurez l'occasion de voir que le chantier de la ZARD, la zone industrielle, va se développer grâce à l'engagement de trois communes. Et il y a un point, il faut bien le dire, sur lequel on a échoué et c'est sur celui-là que j'aimerais insister, c'est les relations avec Porrentruy. Alors j'aimerais dire que lorsque je lis dans les journaux qu'il faut surmonter l'esprit de clocher, qu'il faut discuter, j'aimerais, parce que mes collègues eux ne

peuvent pas le faire, puisqu'ils sont tenus au secret de fonction, vous dire que depuis que je suis maire, on a invité deux fois le Conseil communal de Porrentruy. Ils sont venus deux fois à Delémont, on a fait deux fois un grand tour d'horizon et on a les deux fois conclu au fait que nous avons de nombreux intérêts communs, et qu'il était très important que l'on s'entende pour faire face soit au Canton, parfois, soit à d'autres localités, par exemple dans nos fonctions de communes-centres. On s'est chaque fois promis qu'on approfondirait cette entente intéressante lors de la prochaine réunion qui aurait lieu à Porrentruy. Mesdames et Messieurs, je vous le certifie, l'invitation n'est jamais venue. Nous nous réunissons chaque année, le Conseil communal de Delémont et le Conseil communal de Moutier. Nous avons décidé de rencontrer chaque année le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds. Nous rencontrons depuis des années, tous les deux ans, le Conseil communal de Neuchâtel. Nous attendons encore l'invitation du Conseil communal de Porrentruy, qui est venu deux fois siéger à Delémont avec nous. Alors j'aimerais vraiment lancer un appel au nouveau représentant élu au Conseil communal de Porrentruy. La disponibilité est là, tout le Conseil communal, et ils sont six ici, souhaite ces rencontres régulières. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour les faire et nous n'y arrivons pas. C'est un des principaux désappointements de ma période à la mairie. Alors je ne peux pas laisser circuler davantage certains bruits disant qu'il n'y a pas de volonté de collaboration. Nous devons nous entendre avec les autres localités du Jura. Nous avons fait toute une série de propositions et nous souhaitons vivement que Porrentruy nous rende la pareille. J'espère que, lors de la prochaine législature, vous aurez l'occasion d'entendre plusieurs comptes-rendus des délibérations avec Porrentruy.

Pour l'instant, j'aimerais conclure, vous réitérer mes remerciements, vous assurer que je suivrai avec beaucoup d'intérêt vos travaux futurs et, encore une fois, vous remercier de l'appui et de la sympathie que vous m'avez accordés. Merci beaucoup et bon vent pour la nouvelle législature.

M. Francesco Prudente, PCSI, remercie Mme la Présidente pour son travail effectué durant l'année 2005 et pour la conduite des débats du Bureau du Conseil de Ville.

Mme la Présidente remercie M. Prudente. En conclusion, elle souhaite aux membres du Législatif ainsi qu'à leurs familles d'excellentes fêtes de fin d'année et forme à leur intention ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

A été déposée : 1 question écrite, dont le délai court à partir de la date de la prochaine séance ordinaire.

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire adjointe :

Françoise Doriot

Nadia Maggay

Delémont, le 14 janvier 2005